



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Russie

Question écrite n° 15767

## Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique en Tchétchénie. La recherche d'une solution pacifique à la crise iraquienne impose à la France d'engager un dialogue avec les autorités russes. Les associations humanitaires s'inquiètent des conditions dans lesquelles ces échanges diplomatiques pourraient amener la France à relâcher la pression quant à la condamnation de la répression dont le peuple tchétchène est victime. Alors que s'ouvre la 59e session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, les associations humanitaires et en particulier Amnesty international, qui a engagé une campagne intitulée « Fédération de Russie : justice pour tous », demandent qu'à cette occasion soit créée une commission internationale chargée d'enquêter sur les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit international dans le contexte du conflit armé en Tchétchénie, et que la Commission des droits de l'homme exhorte la Fédération de Russie à cesser toute campagne de répression sur les population civiles. Ils souhaitent également que la France et les organisations internationales veillent à ce que toute nouvelle avancée qui pourrait aller dans le sens d'une solution politique en Tchétchénie soit en conformité avec les principes de démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Le peuple tchétchène doit pouvoir choisir démocratiquement son avenir de manière à ce que l'horizon d'une paix indéfiniment reportée puisse devenir une réalité durable. Il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quelles mesures la France, dans le contexte du conflit iraquien qui tend à occulter la réalité des situations de terreurs auxquelles sont confrontés d'autres peuples, et dans le contexte de la recherche diplomatique d'une position commune sur le conflit iraquien avec la Russie et l'Allemagne, entend répondre aux revendications portées par les associations humanitaires et Amnesty International et entend réaffirmer aux autorités russes son attachement à un règlement de la crise tchétchène dans le respect des principes démocratiques universels, des valeurs et des droits qui en sont les fondements et selon l'impérative nécessité de la défense vitale d'un peuple.

## Texte de la réponse

La France rappelle régulièrement aux autorités russes, y compris au plus haut niveau, sa préoccupation concernant la situation en Tchétchénie, notamment sur le plan humanitaire et au regard du respect des Droits de l'homme. Le sujet a ainsi été évoqué par le Président de la République lors de la visite d'Etat du Président Poutine le 10 février dernier à Paris. Elle est convaincue que ce conflit, qui fait payer un lourd tribut aux populations civiles, ne pourra être durablement résolu que par une solution politique. Elle a marqué son espoir que le référendum du 23 mars dernier puisse constituer la première étape d'un processus politique et qu'il ouvrira la voie à un retour à la paix civile et à la réconciliation en Tchétchénie. Elle a noté les orientations tracées par le Président Poutine dans son discours du 16 mars dernier : large autonomie, promotion de la loi, projet d'amnistie, reconnaissance des épreuves traversées par le peuple tchétchène et des responsabilités d'autorités fédérales. Elle attend la mise en oeuvre de ces orientations. Dans ce contexte, la France insiste sur l'importance, pour le processus de stabilisation de la Tchétchénie, que les organisations internationales, les ONG et les médias puissent y travailler en toute sécurité. Le ministre des affaires étrangères a fait part à son homologue russe, à plusieurs reprises, de ses regrets devant la fermeture du groupe d'assistance de l'OSCE et

du souhait de la France qu'une présence permanente de cette organisation puisse être rétablie. S'agissant de la session annuelle de la commission des droits de l'homme des Nations unies, l'Union européenne a déposé - en accord avec tous ses pays membres - un projet de résolution. Celui-ci demandait aux autorités russes de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire ; il les engageait à poursuivre et juger les auteurs présumés d'exactions. Ce texte demandait également le respect du principe du retour volontaire des personnes déplacées et l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès en toute sécurité des organisations internationales, des ONG et des médias en Tchétchénie. La France regrette que la commission des droits de l'homme n'ait pas adopté cette résolution. Elle continuera pour sa part à faire valoir sa position concernant la situation en Tchétchénie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Montebourg](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15767

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 2003, page 2586

**Réponse publiée le :** 16 juin 2003, page 4697